

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 5 septembre 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

|                |           |                 |           |
|----------------|-----------|-----------------|-----------|
| JOËLLE HÉNAULT | Siège # 1 | KARL LINDSAY    | Siège # 4 |
| MARIE GERVAIS  | Siège # 2 | CLAUDE LEFEBVRE | Siège # 5 |

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Rés.190-09-2023** Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Marie Gervais à 19h04.**

**ADOPTÉE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 191-09-2023** **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de 11.1 Marché de Noël.

**ADOPTÉE**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2023**

**Rés. 192-09-2023** **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

**ADOPTÉE**

**4. CORRESPONDANCE**

**Rés.193-09-2023** Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois de juin selon le calendrier de conservation des archives.

**ADOPTÉE**

**5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS**

- Rapport de la mairesse
- Rapport de la directrice générale
- Rapport de la voirie
- Rapport des dons
- Rapport des permis
- Rapport des locations
- Rapport Trans -Appel

**5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse et des comités**

**5.2 St-Francis Valley Plowmen – Demande de soutien**

**Rés. 194-09-2023** Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre un don de 50 \$ ;

ET d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**

**6. FINANCE**

**6.1 ADOPTION DES COMPTES DU 15 AU 31 AOÛT 2023**

**Rés.195-09-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des comptes à approuver au montant de 63 116,86 \$ comprenant les salaires et les déductions à la source de 13 869,71 \$, les dépenses incompressibles de 8 595,14 \$, les dépenses approuvées par résolution de 36 762, 33 \$ et les dépenses faites en vertu du Règlement 2023-03 au montant de 3 889,68 \$.

Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 15 au 31 août 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**ADOPTÉE**

**7. URBANISME**

**7.1 Permis émis depuis le 15 août 2023 :**

Certificat d'autorisation : 2

**8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES**

**9. ADMINISTRATION**

**9.1 Prise d'appel 9-1-1 CAUCA - Mandat**

**Rés. 196-09-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ;

ET d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, et la directrice générale, Hélène Dumais, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans ;

ET de transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

**ADOPTÉE**

## 9.2 Octroi de contrat du déneigement des stationnements du 151 – 155 route 143

Rés.197-09-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue de Ferme Lait Foins Inc. ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la Ferme Lait Foin pour le déneigement des stationnements du 151 -155 route 143 au coût de 2 874,38 \$ taxes incluses;

ET d'autoriser Hélène Dumais, directrice générale, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

## 9.3 Responsable des services électroniques dans Mon dossier pour les entreprises

Rés.198-09-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ulverton désire nommer la directrice générale, Hélène Dumais, à titre de responsable des services électroniques dans Mon Dossier pour les entreprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** le NEQ de la Municipalité d'Ulverton est le 8813428735 ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents qu'en date du 2 mai 2023, Hélène Dumais soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à CLICSÉQUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**ET** certifie que la mairesse, Lynda Tétreault, est dûment autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, la présente résolution.

ET annuler la résolution 110-05-2023.

**ADOPTÉE**

## 9.4 Politique encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels

Rés.199-09-2023

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la Politique encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

#### 9.5 Cain Lamarre- Offre de service 2024

Rés.200-09-2023

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Cain Lamarre* au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;

ET d'autoriser Hélène Dumais, directrice générale, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**<sup>iii</sup>

#### 9.6 Droits de mutation - Exonération

Rés.201-09-2023

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de la Loi concernant les droits de mutation immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit ;

**CONSIDÉRANT** les frais reliés aux opérations de transfert du droit de propriété au niveau du rôle d'évaluation et des activités financières ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire se prévaloir des dispositions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1, art. 20.1) et que cette loi autorise la Municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter qu'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la Municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

**ET** que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération résulte d'un transfert entre conjoints (deux personnes vivant maritalement depuis au moins 12 mois ) ou entre ex-conjoints de fait effectué dans les délais prévus à la Loi et que le transfert résulte du décès du cédant ;

**ET** que le montant du droit supplétif, de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

**ADOPTÉE**

#### 9.7 PNHA – Demande de subvention

Rés.202-09-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire favoriser le vieillissement en santé en luttant contre l'isolement social tout en appuyant la littératie numérique des aînés ;

Il est proposé par **xxx**, appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de subvention pour l'obtention de ;

**REPORTÉE**

## 9.8 Politique familiale – Demande de subvention

Rés.203-09-2023

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Lynda Tétreault, mairesse, à signer au nom de la Municipalité d'Ulverton tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

ET de confirmer que madame Lynda Tétreault, mairesse est l'élue responsable des questions familiales.

**ADOPTÉE**

## 9.9 Fin de probation de la directrice générale et greffière-trésorière

Rés.204-09-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 106-05-2023 confirmant l'embauche de la directrice générale et greffière-trésorière, Hélène Dumais, en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'embauche de la directrice générale et greffière-trésorière stipule qu'elle est soumise à une période de probation de quatre (4) mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est satisfait du travail accompli par madame Hélène Dumais notamment parce qu'elle a accompli ses tâches et fonctions avec respect, rigueur et loyauté, le tout selon les exigences et lois qui balisent ses fonctions ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal d'Ulverton confirme madame Hélène Dumais dans son poste de directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité, et de réviser le contrat d'emploi au plus tard le 2 octobre 2023.

**ADOPTÉE**

## 9.10 Salle communautaire – Activités de l'automne

Rés.205-09-2023

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de relancer les activités de l'automne à la salle communautaire ;

ET d'ouvrir la salle communautaire tous les jeudis et vendredis de 9h à 16h et les samedis ;

ET d'en informer les citoyens et citoyennes avec un publipostage.

**ADOPTÉE**

## 10. VOIRIE

### 10.1 Achat d'équipement

Rés. 206-09-2023

Il est proposé par **xxx** appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents

**REPORTÉE**



## 10.2 PAVL-ACC – Demande de subvention

Rés. 207-09-2023

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : (choix)  
l'estimation détaillée du coût des travaux  
l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré)  
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par **xxx** appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité d'Ulverton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la mairesse, Lynda Tétreault, est dûment autorisée à signer tout document ou entente avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**REPORTÉE**

## 11. AFFAIRES NOUVELLES

### 11.1 Marché de Noël

Rés. 208-09-2023

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'organiser le Marché de Noël les 9 et 10 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

## 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 209-09-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **19h40** La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 octobre 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

---

**Hélène Dumais**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

## APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**



- 
- ii 2023-09-07 Résolution envoyée par courriel
  - iii 2023-09-07 Résolution envoyée par courriel